

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. VI

MONTREAL, 3 MARS 1894.

No. 9

Je suis un chien qui ronge l'os,
En le rongéant je prends mon repos ;
Un temps viendra qui n'est pas venu,
Où je mordrai qui m'aura mordu.

LA QUESTION UNIVERSITAIRE

On offre une récompense honnête à celui qui dira où sont passées les quatre-vingt mille piastres de l'Université.

La parole est au Syndicat.

UNIVERSITAIRE.

ŒUVRE NÉFASTE

Le carême est chaque année le signal de la venue à Montréal de prédicateurs français qui s'arrogent la charge d'instruire notre population et de la mettre dans la bonne voie.

L'année dernière, cette opération n'a pas eu grand succès, parce qu'une malheureuse incartade a gâté toute l'œuvre salutaire d'une longue période de travail habile et de prédication bien éloquente.

Mais si quelque chose devait nous faire regretter le père Gaffre et sa large et libérale éloquence, c'est bien la présence parmi nous de l'abbé de Montigny, qui prêche actuellement à Notre-Dame.

Nous sommes allés l'entendre, et nous som-

mes revenus navrés de voir un aussi grand talent absolument gâté par une étroitesse d'idées et de vues que nous déplorons de voir planter parmi nous.

Aux périodes sonores et incisives des fils de St Dominique, aux élans patriotiques et réformateurs de ces grands prêcheurs, nous avons la douleur de voir succéder dans la chaire de Notre-Dame l'esprit étroit et calculateur, le sentiment étriqué et égoïste du sulpicien calculateur et froid mathématicien.

A ces sorties pleines de vigueur et quelquefois d'une brutalité habilement calculée, mais toujours vibrante, nous voyons faire place la pâle adulation et le plat encensement de nos fautes, de nos faiblesses et de nos erreurs.

Quel contraste frappant et attristant !

La France, dont nous aimions à entendre retentir le nom glorieux sous les arceaux de Notre-Dame n'est citée aujourd'hui, par le triste rejeton que St Sulpice jeta sur nos bords, que pour soulever le mépris et la haine.

Digne descendant des traîtres qui souloyaient l'Angleterre pour bombarder les flottes françaises et mitrailler les grenadiers de Napoléon, le prédicateur actuel de Notre-Dame accable la mère-patrie que nous adorons à genoux de toute la boue qu'il peut ramasser dans sa vaste robe noire.

Cette reine des nations que nous aimons à voir dans une auréole de gloire et de triomphe, il se complait à nous la montrer tarée, gangrenée, pourrie jusqu'à la moëlle, incapable de

faire aucun bien et coupable de tous les maux.

Nous l'avons entendu pendant une longue heure s'étendre sur les ruines qui hantent son cerveau de dominateur détrôné, faire le tableau des vices entrevus dans sa folle imagination pour souffler le mépris et le dégoût.

Ah ! vous faites là une triste besogne, Monsieur le sulpicien, et une besogne contre laquelle nous nous élèverons toujours de toutes nos forces, comme nous l'avons déjà fait pour vos semblables.

Si elle est si tarée, si gangrenée, si pourrie cette France, qu'il n'en puisse rien sortir de bon, de propre ou de sain, d'où venez-vous donc, vous ?

N'est-ce pas sur ce sol français que vous avez vu le jour ? N'est-ce pas au sein de sa population que vous avez été élevé ? Ne sont-ce pas ses institutions qui vous ont protégé et qui vous ont accordé leur appui dans l'exercice légal de votre métier ?

Mais alors, vous les portez sur vous ces stigmates, ce chancre et cette lèpre.

Et de quel droit alors viendriez-vous contaminer notre peuple ?

Ou bien, disons plutôt que tout cela n'est que mensonge et calomnie.

Non, la France n'est pas ce que vous dites, monsieur le sans-patrie.

La France est la lumière du monde et le temple de la science. Elle est encore l'enfant chérie de l'Église, elle est la source et le foyer de l'instruction ecclésiastique comme elle est le temple de l'éducation laïque.

Voilà ce qu'elle est ; et vous le savez mieux que personne, triste calomnialeur.

Eh non, vous faites là le triste métier de boutiquier dont votre Ordre vous enseigne les rubriques.

Nous les connaissons, les raisons de ces sorties furibondes contre notre ancienne mère-patrie.

Comme tous les traîtres et les renégats, vous avez le zèle des néophytes, et pour faire oublier que vous êtes français et que vous sucez le Canada au bénéfice d'un ordre français, vous

tentez de masquer votre origine en crachant sur votre mère, ce que n'oserait pas faire un Canadien.

Et vous complétez cette œuvre néfaste en vous livrant aux plus déplorables bassesses à l'égard de vos auditeurs canadiens que nous ne voulons pas vous laisser supposer victimes résignées de vos manœuvres.

Non, nous ne vous croyons pas, monsieur, lorsque vous affirmez que nous sommes le peuple le plus instruit, le plus digne, le plus probe, le plus intelligent de la terre.

Nous n'avalons pas cette pommade.

Nous nous connaissons.

Vos auditeurs savent à quoi s'en tenir sur leur propre compte, et ne se laissent pas leurrer par ces inconvenantes et naïves cajoleries.

Les défauts qui règnent dans notre population ne sont pas de ceux qu'il faut cacher, et il faut, au contraire, les dénoncer au grand jour pour pouvoir y porter un remède efficace.

C'est faire une œuvre mauvaise, un travail néfaste, que d'endormir le peuple dans une folle confiance en lui-même qui devient, entre les mains des intrigants, un instrument de domination facile.

Le CANADA-REVUE a tout tenté, a consacré tous ses efforts pour réagir contre cette tendance désolante, et nous ne voulons pas, sans protester, laisser s'implanter sous le couvert de l'étranger de nouveaux éléments d'avachissement et d'abêtissement.

Nous ne sommes pas dupes des flagorneries intéressées de l'ami de St Sulpice, pas plus que nous ne prenons pour argent comptant ses grossièretés voulues à l'égard de la belle France.

Tout cela fait partie du système de duperie organisée avec lequel on pille le Canada aux dépens de l'étranger.

Nous nous devons à nous-mêmes et à nos amis de crier bien haut que nous ne tombons pas dans le panneau.

JUSTICE EGALE

Nous avons déjà parlé du procès intenté par un curé du diocèse de Lincoln, le Père Corbett, contre l'évêque Bonacum, pour diffamation.

L'évêque a été acquitté, et la *Vérité* en profite pour tomber à bras raccourcis sur l'avocat du Père Corbett, l'abbé Phelan, rédacteur du grand journal catholique de St. Louis, le *Western Watchman*, qu'il traite comme suit :

Au cours du procès la violence de langage de l'abbé Phelan a été vraiment incroyable, son attitude déplorable au suprême degré. D'après le *Bee*, il s'est campé devant l'évêque, à quelques pieds de lui, et l'indiquant du doigt, s'est écrié, en s'adressant au tribunal : "Ce que nous voulons prouver ici, c'est que cet évêque a menti." Et le tribunal paraît l'avoir laissé continuer sur ce ton tant qu'il a voulu. Décidément, les tribunaux du *Far West* manquent de dignité!

Or, ce que raconte la *Vérité* est fort loin de la vérité.

Les faits ne se sont pas passés ainsi, et, s'il y a eu violence, elle a été provoquée par l'attitude insolente de l'évêque.

Mais ce qui nous intéresse dans cette affaire c'est l'attitude prise par le Père Phelan dans une entrevue publiée par le *St. Louis Post Dispatch* sur la responsabilité ecclésiastique devant les tribunaux.

En voici un passage :

— Croyez-vous que le père Corbett avait raison d'amener son évêque devant les tribunaux ?

— S'il pensait que l'évêque l'avait diffamé malicieusement, il avait raison. La diffamation est une offense contre la loi dans tous les Etats de l'Union. Lorsque l'évêque Bonacum s'est fait naturaliser, il a juré d'obéir aux lois. Il n'a pas été exempté de cet engagement en devenant évêque. Tout citoyen qui se croit diffamé par un autre citoyen peut porter plainte à l'Etat, qui citera devant sa juridiction le citoyen incriminé et le forcera à prouver ou à retracter. Il n'y a là de persécution contre personne, et le Président des Etats-Unis lui-même ne peut pas échapper à ce devoir. Il n'est pas nécessaire qu'un homme prouve sa plainte, il suffit qu'il se croie diffamé. Tous les hommes ne sont pas des avocats, et la seule pénalité contre le plaignant consistera dans le paiement des frais.

— Mais, n'est-il pas défendu aux prêtres de poursuivre un évêque ?

— Tout citoyen est obligé de répondre à la citation d'un homme libre, et il n'y a là aucune indignité. Si Mgr Satolli dit quelque chose de dérogatoire à la

dignité d'un citoyen, il ne se réfugiera pas derrière son caractère ecclésiastique, et s'il y a une plainte, il viendra prouver ou retracter comme un homme.

Un évêque n'a pas plus le droit de diffamer un prêtre qu'un prêtre de diffamer un évêque ; et si un évêque donne motif à une plainte, il ne devrait pas considérer au-dessous de sa dignité de prouver ses paroles ou se retracter.

Et, toujours dans ce même journal, le Père Phelan raconte comme suit le procès.

C'est à faire dresser les cheveux sur la tête de M. Tardivel :

— Vous dites que la cour a renvoyé l'action ?

— Oui, nous avions comme juge un jeune avocat. C'est un homme brillant et consciencieux. Il était trop bon avocat pour la place et trop mauvais avocat pour la cause. S'il avait eu du sens commun, il aurait jugé la cause sur son propre mérite et laissé les points de loi à des cours plus élevées. Nous ne nous sommes pas opposés à ses décisions, parce que nous avons amené l'évêque aussi loin que nous désirions l'amener, c'est-à-dire à la porte de la prison, et nous n'avons jamais eu l'intention de l'y mettre. *La cour a décidé que l'évêque pouvait diffamer les prêtres, pourvu que la diffamation ne soit pas communiquée à d'autres qu'à des catholiques, et l'Etat, poursuivant, n'a pas prouvé que des protestants aient lu la circulaire calomnieuse.*

— Que va faire le père Corbett ?

— Je l'ignore. Je pense que si l'évêque répète sa calomnie, il le fera arrêter de nouveau. Mais si l'on me demande en cour pour prouver mes déclarations, cela va rouvrir toute la cause des prêtres contre l'évêque, et il faudra le juger sur les 32 accusations dont le mensonge est le moindre. Et puis, nous amènerons l'évêque Bourke, qui, il y a deux ans, traitait, dans une lettre à un journal, l'évêque de Lincoln de " menteur et calomniateur." Les prêtres continueront la lutte, ils ont formé une société mutuelle de protection sous le nom de " St. Bernard Priests' Society." Ils ont élu des officiers, et se sont engagés à prouver leurs accusations contre l'évêque. *Je présume qu'ils ont pris le nom de St. Bernard parce que celui-ci a amené un pape à la raison.* Tous sont de braves gens, et dans l'Eglise on n'écrase pas un brave homme qui sait se défendre.

— Mais l'évêque peut-il poursuivre un prêtre qui l'amène devant les tribunaux civils ?

— Si les évêques sont trop gros messieurs pour répondre à la citation légale d'un citoyen, ils devraient émigrer dans un autre pays où la loi reconnaisse des castes. On pourrait alors aussi justement dénoncer un prêtre qui vote démocrate. Si un citoyen croit avoir été lésé dans ses droits, il peut se plaindre aux tribunaux, et personne, pas même le président des Etats-Unis, ne peut refuser de répondre.

— Mais, avez-vous appelé l'évêque menteur ?

— Non, jamais dans ma vie je n'ai appelé un homme menteur. J'ai répété les termes de ma plainte, mais j'ai accusé l'évêque d'avoir menti dans

la lettre à Morgan, et je voulais le prouver, mais on ne m'en a pas fourni la chance.

— Mais, le scandale ?

— Eh bien, je suis fatigué de cet interminable procédé de faire retomber sur les épaules des innocents, qui les dénoncent, les crimes des coupables qui se cachent. Le Sauveur a dit qu'il était nécessaire que le scandale arrive. Trois jours après que j'aurai tenu l'évêque Bonacum sur la sellette, tout sera rentré dans le calme.

Tressautez, douce *Vérité* !

A la lecture de ce document qu'elle adoucit autant que possible, elle résume sa doctrine comme suit :

En droit strict, les tribunaux civils ne sont pas même compétents pour décider si un évêque a outrepassé son pouvoir ou non. Un évêque, agissant comme évêque, ne devrait avoir à répondre qu'aux tribunaux ecclésiastiques. Et si la société était dans son état normal, les *personnes* ecclésiastiques ne seraient justiciables, en première instance du moins, que des tribunaux de l'Église.

C'est une erreur de prétendre que l'État et ses tribunaux sont au-dessus de l'Église et ses tribunaux, que le juge civil a le droit d'examiner les actes officiels d'un évêque pour voir s'ils n'outrepassent pas sa juridiction.

Pauvre *Vérité* !

Encore un échec l'attend.

Voilà Mgr Satolli qui approuve le Père Phelan, et donne un nouveau camouflet à M. Tardivel.

Dans un entrefilet paru le 20 février, le *St. Louis Evening Dispatch* dit à propos de cette affaire :

Le révérend Phelan a paru très satisfait de la lettre qu'il a reçue aujourd'hui de Mgr Satolli, délégué apostolique. Cette lettre est une réponse à celle que le Père Phelan a adressée la semaine dernière au délégué avec un numéro de son journal et plusieurs entrevues. Le Père Phelan a insisté pour dire que Mgr Satolli serait forcé de l'appuyer dans sa prétention que les évêques sont responsables aux tribunaux civils comme les autres hommes. Dans la réponse reçue aujourd'hui, le délégué remercie le Père Phelan de sa lettre et de ses explications, et dit qu'il lui serait inopportun de faire une déclaration publique en faveur de la position prise par le Père Phelan, mais il ajoute que celui-ci devrait pousser la chose et continuer son exposé de la loi et la pratique reconnue par les meilleures autorités ecclésiastiques.

Voilà une foule d'excellents renseignements pour la cause du CANADA-REVUE.

CHERCHEUR.

ERRATUM

Dans mon article sur *les billets de correspondance*, publié la semaine dernière, je me plaignais de la rédaction bizarre de la note française imprimée au dos de ces billets, et je corrigeais les fautes grossières et les anglicismes qui se heurtent dans cette note.

Je la reproduisais intégralement en lui opposant le texte français qui aurait dû être employé. L'inadvertance du compositeur m'a fait commettre une faute horrible que je tiens à rectifier.

"Ce billet n'est pas un billet d'arrêt, et n'est pas transférable, etc." dit la note explicative.

Je prétendais que l'on devait écrire :

"Ce billet n'est pas un billet d'arrêt. Il n'est pas TRANSMISSIBLE, etc."

Or, le compositeur m'a fait dire "Il n'est pas TRANSMISSABLE.

C'est contre cette horreur de mot que je tiens à protester.

LYNX

AUX ETATS-UNIS

Extrait de la *Semaine Religieuse* du 3 février 1894 :

Article intitulé : les Ecoles canadiennes françaises aux États-Unis.

"L'influence (canadienne) toujours grandissante, dont nous venons de donner quelques preuves, se manifeste aussi par les progrès remarquables de la langue française.

"Nos compatriotes la parlent aujourd'hui, cette langue si noble et si riche, avec plus de soin et de perfection ; ils l'étudient avec un respect filial ; ils y paraissent plus attachés que jamais !

"Cette influence de jour en jour plus accentuée, cet attachement des Canadiens émigrés pour la langue de leurs ancêtres, ce culte qu'ils ont voué aux traditions de la Province de Québec et à la foi catholique, tout cela est dû aux sociétés de Saint Jean-Baptiste et aux conventions nationales, aux sacrifices que se sont imposés nos prêtres et nos religieux, et aussi, nous le disons avec bonheur, au zèle de tous, au zèle déployé, en particulier, par ces journalistes dont la mémoire est vénérée à bon droit, dont les actes et les paroles sont inspirés par un sens politique profond, par un sens religieux digne d'être cité comme exemple."

Puis naturellement suit l'éloge des sœurs de toutes les couleurs et des frères de toutes gran-

deurs, qui sont en train d'éduquer les petits Canadiens, citoyens de la grande république, à l'aide des sacrifices imposés aux paroissiens. Qu'on veuille bien constater qu'aujourd'hui, ces messieurs du clergé admettent quelque peu la part du travail fait par les laïques. Si les choses vont comme elles ont toujours été, dans quelques années, quand la fin sera atteinte, le même clergé dira avec enthousiasme : " Nous seuls avons sauvé la nationalité canadienne. Voyez tout ce que vous nous devez : tout le monde vous abandonnait, vous étiez destiné à périr, et nos sacrifices vous ont fait ce que vous êtes."

Mais il n'était pas dans mon idée de faire ressortir cela dans le présent article ; je tenais seulement à montrer la "sweet consistency" de ce clergé qui, dans l'organe de ce diocèse, déclare que les canadiens citoyens américains parlent français, et dans les chaires de ce même diocèse clame que la réunion du Canada aux Etats-Unis ferait disparaître du coup et la religion et la langue française et les Canadiens.

A propos de la langue française aux Etats-Unis, je me permettrai de narrer l'aventure d'un jeune montréalais en quête d'une gloire facile. A la Saint Jean-Baptiste dernière, un jeune avocat de Montréal, de persuasion libérale, avait été demandé, moyennant rémunération, pour prononcer un discours à l'occasion de cette célébration dans une des villes franco-américaines de l'est.

Ce jeune avocat, très en demande, avait à choisir entre cette ville et une autre où une invitation semblable lui était venue ; une différence de prix le décida. Il envoya à sa place à la première ville, un jeune homme, non encore reçu avocat, en lui donnant comme renseignement, malgré qu'il eût dû savoir mieux, que la tâche dont il le chargeait était facile, parce que, lui dit-il, la population ne vaut pas la peine de se mettre en frais. Le jeune homme, confiant en la parole de son ami, oublie, ou n'a pas le temps de se préparer, comptant le faire après son arrivée à sa destination ; mais il avait calculé sans son hôte de là-bas, qui, au lieu de lui donner le temps de se reprendre, le comble

de faveurs et de politesses, et quand il en a fini, le passe à son voisin qui lui en fait autant, et après celui-là un autre, tant et si bien que le jeune homme ne peut que se fier à sa bonne étoile et attendre les événements.

Hélas ! pour lui, une renommée, méritée ou non, l'avait précédée, et dans la série de discours annoncés, le sien était étiqueté comme étant le clou de cette soirée mémorable dans les annales de la ville. Vous voyez cela d'ici, une estrade théâtrale, des messieurs en habit de soirée, assis en demi-cercle, — un président qui, dans des paroles bien senties, annonce les orateurs divers qui vont parler, et prépare l'auditoire à entendre, après le menu fretin de la place, le grand orateur venu de Montréal.

Les sueurs perlaient au front du jeune homme, déjà il avait notion que le français parlé par les indigènes était loin d'être ce que son ami avait bien voulu lui dire, déjà il s'était rendu compte que son auditoire serait un critique beaucoup plus sévère que celui auquel on lui avait fait croire, et la pensée qu'il n'est pas préparé l'obsède de plus en plus.

Il avait encore une espérance, les orateurs pourraient peut-être ne pas être grand'chose, comme orateur s'entend, et lui, avec sa pratique du husting canadien, s'en tirerait — peut-être ?

Mais le premier se lève, et après quelques mots de bienvenue au grand orateur, se lance dans un discours aussi bien senti que bien dit, et le tout en excellent français. Le discours fini, un autre prend sa place, et avec des paroles non moins bien senties et non moins françaises que celles du premier, fait une allusion délicate à la renommée du grand orateur qu'on réserve pour la fin de la soirée.

Le grand orateur sent son cœur descendre dans ses bottes et s'éponge le front. Il n'est pas préparé ! Oh ! s'il tenait en ce moment le traître qui l'a trompé ainsi ; mais les discours se suivent à ses yeux et à ses oreilles avec une rapidité inouïe. Il lui semble que chaque orateur est plus fort que celui qui l'a précédé ; il croit voir des Démosthènes dans tous ceux qui parlent.

Et tous infailliblement expriment leur hâte et leur anxiété d'entendre celui que la Province de Québec, ils en sont sûrs, constate avec regret l'absence, en ce beau jour de la Saint Jean-Baptiste. (Applaudissements.)

Et le jeune homme pense à son discours qu'il n'a pas préparé.

Enfin, le tour du grand orateur canadien-français arrive — le président se lève avec solennité et l'annonce au public impatient. (Applaudissements frénétiques.) Mais le jeune homme n'était pas préparé.

Toutefois, il se lève (applaudissements), s'avance, et salue. (Applaudissements frénétiques.)

Il va parler : " Mess "... sa langue est sèche, ses yeux se troublent, la salle semble crouler sur lui ; mais hélas ! le calme se fait, un pieux recueillement s'empare de l'assemblée, et, le sort en est jeté, il faut qu'il parle.

" Messieurs et chers compatriotes... Messieurs et chers compatriotes —

A ce moment, le souvenir qu'il n'était pas préparé lui revient à la mémoire, et c'est la seule idée qui se présente à son esprit... ses idées s'embrouillent... Messieurs les conservateurs... l'indépendance... traîtres au parti... la nationalité... il jette des regards effarés, voit rouge, sent le désir de se ruer sur l'auditoire, qui prend à ses yeux l'aspect de monstres grimaçants — riant de son humiliation — instinctivement il cherche une issue hors de la scène — aucune — un rempart de chemises blanches et d'habits noirs l'entoure ; par un effort suprême, il reprend ses sens, balbutie quelques paroles d'excuses, et brisé, s'assoie, pendant que la température de l'auditoire descend au point d'enrhumer le gardien américain du théâtre.

La renommée du grand orateur avait vécu.

La leçon avait été dure — le jeune homme refusa les honoraires offerts — et revint à Montréal ayant une expérience de plus à son actif.

POLYDORE.

— Tout MAÎTRE qui désire réussir, qui veut plaire et être utile à ses élèves, ne doit pas cesser ses études au jour de son entrée en fonctions, mais il doit continuer d'étudier aussi longtemps qu'il enseignera, et travailler, par tous les moyens et à tous les instants, à étendre les limites de ses connaissances.

* NOS INSTITUTIONS DE CHARITÉ

(Suite)

VII

Parmi toutes les institutions de charité qui grouillent dans la ville, Montréal ne possède qu'un établissement laïque canadien : l'Hôpital Notre-Dame.

Ce spécimen unique de la charité non patencée mérite une attention particulière, parce qu'il montre tout ce qu'une administration sage et désintéressée peut tirer d'un revenu modeste.

Ce qui distingue l'hôpital Notre-Dame — fondation laïque — des pieux établissements similaires, c'est l'obligation qu'il s'est imposée de rendre compte publiquement de ses recettes et de ses dépenses.

Là, pas de subterfuges, pas d'hypocrisie, pas de mensonges.

Avec des ressources qui suffiraient tout juste à solder l'empois nécessaire à l'empesage de toutes les cornettes de la Province, on maintient sur un pied honorable une œuvre digne de tous les encouragements et de tous les éloges.

Je ferai plus tard l'histoire de la fondation de cet hôpital, et je livrerai à la reconnaissance publique les noms de ses généreux fondateurs. Aujourd'hui, je dois me borner à mettre en évidence les services rendus par cet établissement et la certitude qu'ont les donataires de voir leurs offrandes sagement et honnêtement utilisées.

L'hôpital Notre-Dame est installé dans un ancien hôtel. C'est dire que cette installation n'a ni la splendeur ni l'inutile confort des maisons religieuses.

Ses fondateurs ont estimé qu'il était préférable de secourir immédiatement les nécessiteux plutôt que d'élever un monument orgueilleux qui absorberait les revenus de plus de dix années de sacrifices. Ils ont donc évité l'immobilisation d'un gros capital, et se sont contentés d'une propriété suffisante.

Avant d'examiner les opérations du dernier exercice (juillet 1892 à juillet 1893), je tiens à constater que parmi les dons de fondation, versés en 1880, le séminaire de Québec a contribué pour \$4,000, et le séminaire de St Sulpice pour \$1,000 seulement.

L'inverse eût été plus rationnel et surtout plus glorieux pour le séminaire de St Sulpice, qui est plus riche, et dont le siège est à Montréal.

Mais, puisque je constate la parcimonie du séminaire de St Sulpice au moment de la fondation, je dois, en toute justice, constater aussi qu'il verse

chaque année \$500 dans la caisse de l'hôpital.

Voyons maintenant combien de sujets ont reçu des soins à l'hôpital Notre-Dame durant le cours d'une année, et comment ont été employés les fonds que le public charitable a confiés à ses administrateurs.

Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1893, l'hôpital Notre-Dame a donné asile à 1830 patients. Sur ce nombre, 122 sont morts à l'hôpital, soit une proportion de 6.6 pour cent., — proportion faible, qui indique l'excellence du traitement.

Sur ces 122 décès, il convient d'observer que 28 patients sont morts avant leur arrivée à l'hôpital, ce qui réduit réellement la mortalité à 5.13 par cent.

Si l'on observe encore que 17 décès ont eu lieu avant l'expiration de la première journée, et que 18 décès se sont produits avant l'expiration de la troisième journée d'admission, c'est-à-dire dans des conditions où il est presque impossible de guérir des malades qui ont trop tardé à solliciter un traitement efficace, le chiffre de la mortalité tombe à 2.¼ pour cent.

Sur ces 1830 malades traités à l'hôpital, il y a eu 1136 hommes et 694 femmes. Dans ce nombre, 1181 malades ont reçu des soins gratuits; 358 ont payé le prix faible; et 291 ont été soignés dans des chambres privées.

L'hôpital Notre-Dame a reçu 1710 catholiques, 112 protestants, 6 juifs et 2 mort-nés.

La nationalité des patients se divise ainsi: 1467 canadiens-français, 103 irlandais, 73 anglais, 25 écossais, 34 français, 126 de nationalité différente, et 2 mort-nés.

Ceci prouve que tous les patients sont accueillis sans distinction de nationalité et de religion.

Le libéralisme des règlements va plus loin encore: Tout médecin de la ville peut envoyer d'office son client à l'hôpital Notre-Dame, et lui continuer ses soins, sans que les médecins de l'hôpital puissent intervenir. Cette disposition des règlements n'est applicable qu'aux malades payants isolés dans des chambres particulières. On comprendra aisément que si cette mesure s'étendait à tous les malades, l'anarchie administrative régnerait à l'hôpital.

Les consultations gratuites données aux dispensaires de Notre-Dame se chiffrent par 15,843.

Les voitures de l'ambulance ont fait 642 sorties: accidents 413; voyages privés 107; fausses alarmes 122.

L'hôpital Notre-Dame possède 113 lits pour les malades pauvres, et 22 lits pour les malades payants.

Le service médical est assuré par la collaboration gratuite d'un groupe de savants docteurs et par quatre médecins internes attachés spécialement et exclusivement à l'hôpital.

Un trésorier, remplissant les fonctions de directeur et d'économe, consacre tout son temps à l'administration économique et financière de l'hôpital. Non seulement ses services ne sont pas rétribués, mais il subventionne largement l'œuvre à laquelle il a voué une partie de son existence. Il paie de sa bourse et de sa personne, et se contente de la satisfaction intime que lui procure la certitude du devoir accompli. Cet homme, digne de tous les respects et de tous les hommages, c'est M. E. A. Généreux.

Je n'ai pas l'enviable honneur de connaître personnellement cet homme de bien, mais j'écris ces lignes pour traduire fidèlement l'opinion de tous ceux qui le connaissent et qui ont pu apprécier le dévouement avec lequel il remplit les fonctions complexes qu'il s'est volontairement imposées. Il y a un tel contraste entre cet homme indépendant et riche, qui consacre sa liberté et sa fortune à une œuvre réellement charitable, et les pharisiens hypocrites qui brocantent la charité, que tous les hommes de cœur doivent graver dans leur mémoire le nom prédestiné de celui qui aura tant fait pour le soulagement de ses semblables.

Les dépenses pour le dernier exercice se sont élevées à la somme de \$25,573.49, et les recettes à celle de \$21,530.03, laissant un déficit de \$4,043.44.

L'année 1891-92 avait également accusé un déficit de \$3,560.42, ce qui élevait, au 1er juillet 1893, le déficit total à la somme de \$7,603.86. On a pu combler ce vide dans la caisse par le produit d'une grande tombola organisée par les dames patronesses. Cette tombola a rapporté \$7,053.51.

Complétons l'état financier de l'hôpital Notre-Dame, arrêté le 30 juin 1893:

RECETTES:

Argent en caisse le 1er juillet 1892...	\$ 217 42
Dons, allocation du gouvernement, aumônes, pensions payantes, etc...	21,530 03
Tombola.....	7,053 51
Emprunts à divers.....	20,601 42

Total général des recettes.....\$49,402 38

DÉPENSES:

Dépenses générales.....	\$25,573 47
Réparations et améliorations.....	3,031 02
Remboursement de sommes em- pruntées	20,727 76

Total général des dépenses..... 49,332 25

Il restait donc en caisse, le 1er juillet 1893,
la somme de..... \$70 13

Cette somme est dérisoire, mais l'hôpital Notre-Dame est l'objet de la charitable sollicitude de nobles cœurs qui ne laisseront pas souffrir cette institution si essentiellement philanthropique. Il suffit, pour se rendre compte de cette sollicitude, de parcourir les listes de souscriptions volontaires. Sur ces listes, j'ai relevé 1146 noms : 624 appartiennent à des canadiens-français, et 522 à des anglais. Si l'on songe que 1467 canadiens-français ont été admis à l'hôpital Notre-Dame contre 73 anglais, on constatera que le nombre des souscripteurs anglais fait honneur aux sentiments charitables de nos concitoyens de race anglaise.

Dans le cours de l'année écoulée, 31 personnes ou collectivités ont envoyé à l'hôpital des dons en nature, soit comestibles, lingerie, chaussures, livres, fleurs, etc.

Deux familles fournissent quatre pains par mois ; trois en fournissent deux ; deux cent dix en fournissent un, et quarante fournissent un demi pain. Total, 304 pains par mois que l'administration, selon les besoins, fait prendre à domicile.

Dans le cours de l'année 1892-93, l'hôpital Notre-Dame a reçu 3,194 pains.

J'ai dit que les dépenses totales de l'année s'élevaient à \$25,573.47. Cette somme comprend les frais généraux, y inclus les intérêts à payer sur les sommes dues. Si l'on divise cette somme par 1181, nombre des malades internes traités gratuitement, on constate que la dépense par individu ne s'élève qu'à la modique somme de \$21.65 1/2.

De ce chiffre il faut encore déduire les médicaments, le linge et autres fournitures de pansement qui sont donnés aux malheureux ayant recours aux dispensaires gratuits de l'hôpital.

Ces chiffres prouvent que l'hôpital est admirablement administré et que l'ordre et l'économie bien entendue président à toutes les opérations de la maison.

Cette modicité de dépenses étonne à bon droit tous ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion de visiter l'hôpital de la cave au grenier et de constater l'excellence des soins donnés aux malades.

Mettant en regard les résultats obtenus et l'insignifiance relative des dépenses, on ne peut s'empêcher de trouver étrange que le gouvernement provincial, accordant une subvention annuelle de \$140 par tête à l'École de réforme, n'accorde qu'une allocation de \$5,000 à l'hôpital Notre-Dame. Ces \$5,000, divisées par 1181 malades internes, ne constituent qu'une subvention de \$4.23 et une fraction par tête.

N'oublions pas que l'école de réforme, dirigée par les bons frères, bénéficie encore du travail exécuté par ses pensionnaires, et que si des malades peuvent être soignés et entretenus pour \$21.65 1/2 par an, des prisonniers ne doivent pas absorber une somme sensiblement supérieure.

Si l'on demandait des comptes sérieux, ou mieux, si l'on installait dans tous les établissements pieux qui sollicitent et obtiennent des subsides du gouvernement et de la ville des comptables assermentés et responsables, les pouvoirs civils pourraient économiser au moins 60 pour cent. sur ce qu'ils engouffrent dans ces saints repaires, et, sans entamer le budget, multiplier les maisons de bienfaisance dont la nécessité s'impose davantage de jour en jour.

Il est vrai que les communautés religieuses, pendant l'occasion de s'enrichir scandaleusement, refuseraient leur concours aux laïques assez canailles pour leur mesurer l'or ; mais comme il est avéré que l'on peut se passer de ces pieuvres insatiables pour soulager les déshérités de la vie, nous nous consolons d'autant plus aisément de leur abstention qu'elle amènerait leur retraite.

Entendons-nous bien, cependant. Nous nous plaignons que le concours des religieux et des religieuses est trop onéreux, mais c'est lorsque nous les considérons comme corps organisés sans contrôle et privilégiés sans raisons. Si nous prenons individuellement les sujets qui composent ces corps, et si nous les dérobons à l'influence de la passion thésaurisatrice qui est l'unique *Credo* de ces associations fatales à la civilisation, nous trouvons des hommes et des femmes humbles, dévoués, charitables, dignes de respect et d'admiration.

C'est encore l'hôpital Notre-Dame qui me fournit une preuve à l'appui de cette opinion.

Il y a là un groupe de Sœurs Grises détachées de leur congrégation et vouées au service de l'hôpital. Elles n'ont d'autre initiative que l'initiative du cœur. Soumises au contrôle et aux ordres des médecins et de l'administration supérieure, n'ayant aucun intérêt à entasser au profit de l'Ordre, elles se soumettent aux prescriptions médicales, sans chercher à griveler sur les médicaments ou sur les vivres.

Il n'en est pas de même à l'Hôtel-Dieu, qui est la propriété d'un Ordre religieux. Là, il n'y a d'autre maître que la communauté : le médecin ne compte pas. Il y a quelques années, un médecin bien connu à Montréal était chargé d'un service dans cet établissement. Il prescrivit un jour du citrate de fer et quinine dans un cas qui exigeait l'emploi de ce médicament. Malheureusement pour le malade pauvre,

à qui il était destiné, ce remède coûte cher. Aussi, la bonne sœur pharmacienne lui donna-t-elle simplement de la teinture de fer, qui ne coûte presque rien. A la réclamation indignée du savant docteur, elle répondit : "C'est quasiment aussi bon, et c'est bien meilleur marché."

Voilà comment dans les établissements religieux autonomes on emploie les capitaux fournis par les *indignes et ridicules* laïques. Non seulement nul ne sait ce que deviennent les souscriptions, mais on ne connaît même pas la proportion de la mortalité.

Pour en revenir aux dignes sœurs employées à Notre-Dame, je me bornerai à citer un exemple de leur dévouement :

La sœur chargée de la direction de la buanderie, animée d'un zèle louable et d'un sentiment de charitable économie, s'est volontairement imposée la tâche de fabriquer tout le savon nécessaire à l'établissement.

Et Dieu sait s'il en consomme.

Elle recueille tous les détrit^{us} gras saponifiables de la maison, et la fournit de ce précieux produit à peu près gratuitement.

Mais ce n'est pas l'apport de sa fabrication qui est admirable : ce sont les conditions dans lesquelles elle l'exerce.

Ne pouvant se livrer à ses opérations dans les bâtiments de l'hôpital, à cause des mauvaises odeurs qui s'échappent des chaudrons de vieille graisse en ébullition, cette admirable femme fabrique ses savons en plein air, malgré la rigueur de la saison. Mal outillée et ayant des occupations très multiples à l'intérieur, elle ne peut se livrer à ce travail qu'à temps perdu, et est obligée, pour faire face aux besoins de la consommation, de se glacer presque tous les jours ; dans le but unique d'épargner une dépense à l'hôpital.

Je ne connais rien de plus noble, de plus réellement généreux, de plus admirable que cette collaboration modeste à une bonne œuvre.

Il est facile à un millionnaire de donner un peu de son or pour le soulagement du prochain, mais combien plus est méritoire l'action d'une digne et sainte femme, qui verse son obole sous forme de douceurs corporelles, et qui trouve cela simple, naturel, obligatoire pour une âme chrétienne !

Je sais, de source certaine, que le médecin inspecteur qui a constaté le dévouement de cette modeste religieuse va demander pour elle la construction d'une cabane destinée à l'abriter contre les rigueurs du froid ou du soleil. Dans ces conditions, nul doute que l'administration de l'hôpital ne s'em-

presse de faire droit à cette légitime requête ; ce sera un acte de justice qui n'atténuera nullement la belle action de la bonne sœur.

L'hôpital Notre-Dame est un exemple frappant et concluant de ce que serait l'assistance publique aux mains de l'autorité civile. Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet intéressant.

En attendant, la semaine prochaine, je vais m'occuper d'un établissement religieux qui a une sombre notoriété dans Montréal. Je ne pourrai pas, sans doute, donner des renseignements aussi précis sur ce qui se passe dans cet antre de la charité, parce que nul profane ne partage les secrets étouffés là-dedans. Néanmoins, je puis garantir d'avance l'exactitude des faits que je révélerai à mes lecteurs indignés.

LUPUS.

(A suivre)

THEATRE FRANCAIS CHRONIQUE

Cinq mois !

Il y déjà cinq mois que la troupe française a fait ses débuts à Montréal, au bruit des acclamations véhémentes d'une foule sympathique et dans l'éblouissement d'une apothéose anticipée.

Les amants du progrès moderne n'étaient pas sans inquiétude sur le sort de cette tentative hardie. Ils savaient que la jalousie ombrageuse du clergé se manifesterait par des interdictions d'autant plus rigoureuses qu'elles visaient un concurrent redoutable.

Les interdictions, en effet, sont venues de toutes parts ; mais elles s'adressaient à un public plus disposé à se récréer honnêtement qu'à céder à des objurgations dont il reconnaissait enfin les mobiles intéressés.

Du haut de la chaire, du fond du confessionnal, au sein des congrégations, par mandement, articles de journaux ou visites à domicile, on a tenté vainement de tuer l'entreprise.

Le public, qui est las de cette tutelle dont il a fini par percer le mercantilisme, a laissé passer, sans en tenir compte, cette avalanche d'inutiles prohibitions. Son attitude rappelle la morale de cette fable du bon La Fontaine, où le meunier, impatienté par les conseils ou les ordres de ceux qui s'immisçaient dans ses affaires, s'écrie :

Je suis âne, il est vrai : j'en conviens, je l'avoue.
Mais, dorénavant, qu'on me blâme, qu'on me loue ;
Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête.—Il le fit, et fit bien.

Donc, malgré la guerre ouverte et occulte que l'on a faite au théâtre, il sort triomphant de l'expérience. Ses innocents et multiples séductions font désormais partie des plaisirs et des usages mondains, et il n'est pas à craindre que ce décret, rendu par des gens d'esprit, ne tombe en désuétude.

La consécration du théâtre français à Montréal est peut-être l'étape la plus importante de notre acheminement progressif vers l'émancipation intellectuelle.

Mais puisque tous les esprits pondérés et indépendants s'accordent à dire que l'acclimatation du théâtre est une conquête sur la passivité routinière qui, naguère, dirigeait toutes nos actions, il n'est que juste de démontrer que cette conquête est un progrès réel et bienfaisant. Pour cela il faut examiner le bien et le mal qui peuvent découler de cette nouveauté.

Le mal, d'abord, je ne le vois nulle part. J'ai beau me creuser la cervelle, imaginer des périls chimériques, faire des hypothèses invraisemblables, je n'ai pu arriver à concevoir seulement ce qui pourrait menacer la quiétude des spectateurs ou jeter une perturbation dans leur vie.

Malgré l'inutilité de mes efforts pour découvrir le danger qui, selon certains, est inhérent au théâtre, je veux bien croire que mon involontaire partialité m'empêche de le découvrir, et que je suis mauvais juge dans une cause dont je plaide les bienfaits et la perfection.

En conséquence, le directeur du CANADA-REVUE m'autorise à promettre la publication de tout écrit établissant les dangers auxquels le théâtre français peut exposer nos concitoyens.

Que celui qui a des arguments sérieux à fournir contre le théâtre français ne se fasse pas faute de nous les communiquer. Nous les publions avec sa signature ou sous l'anonymat, selon son désir. Et si le mal que l'on nous signalera est réel, s'il est de nature à compromettre les destinées ou seulement la dignité de notre race, nous nous joindrons aux adversaires du théâtre, et, selon l'occurrence, nous combattons ses tendances et même son existence.

En attendant que cette offre loyale ait été relevée, je vais exposer tout le bien que le théâtre français a fait et pourra faire à Montréal.

Je passe sur l'intérêt philologique et musical de la plupart des représentations, sans même faire remarquer que, pour beaucoup, cela a été une révélation.

Je ne tiens pas compte non plus de la curiosité éveillée par certains spectacles empruntés à l'histoire, lesquels ont provoqué, chez bien des jeunes gens studieux, des recherches faciles et intéressantes.

Je ne parle pas davantage des leçons de diction, dont tant de gens, à ma connaissance, ont fait leur profit.

Je ne vois pas non plus l'utilité de mentionner l'innocent attrait que la mise en scène exerce sur le regard, formant le goût et communiquant à l'esprit une tendance à mettre toutes choses en harmonie selon une esthétique fantaisiste et gracieuse.

Tout cela est en quelque sorte métaphysique, et échappe à un contrôle immédiat et exigeant. Mais ce qui est visible, ce qui est tangible, ce sont les transactions multipliées et avantageuses auxquelles l'existence du théâtre a donné lieu.

Si je ne me trompe pas dans mes évaluations, la clientèle du théâtre se chiffre par quatre mille personnes environ. Eh bien, il n'est pas une seule de ces quatre mille personnes, allant au théâtre assidûment ou à de longs intervalles, riches ou pauvres, qui n'ait fait une dépense spécialement occasionnée par le théâtre.

Combien d'hommes se sont fait confectionner des habits de soirée ? combien de femmes ont renouvelé leurs robes de gala ? que de mantilles, de mantelets, de manteaux, de capuches, de fourrures, de plumes, de fleurs, de bijoux, de chaussures, de gants, de jumelles, de dentelles, de chapeaux, de lingerie, de cravates, de rubans, etc., etc., etc., sont sortis des magasins, et qui seraient restés chez les marchands si le théâtre français n'avait provoqué cette émulation de luxe si profitable au bien-être général ?

Que de gens, grâce au théâtre français, directement ou indirectement, ont pu passer la dure saison d'hiver sans être contraints de se livrer à un labeur pénible et aléatoire ?

Et les cochers. Combien de profits supplémentaires ont-ils pu réaliser ?

Et les petits soupers intimes au foyer, à la rentrée de monsieur et de madame, n'ont-ils pas augmenté les affaires des marchands de comestibles, des pâtisseries, des marchands de vins fins ? N'est-il pas charmant et tout naturel, au retour d'une représentation qui est pour nous une fête souvent imprévue, d'échanger vos impressions autour d'une table délicatement servie ?

Le théâtre permanent est une source si précieuse de transactions favorables au commerce de détail, c'est-à-dire au levier du bien-être public, que les municipalités des pays européens s'imposent des sacrifices pour assurer, par une subvention raisonnable, l'existence d'un théâtre dans leurs villes.

Mais il y a mieux que des profits pour les commerçants dans l'habitude que l'on prend d'aller au théâtre.

Je connais des jeunes gens dont le budget est mince, et qui, pour satisfaire leur désir d'assister à deux représentations par semaine, ont renoncé aux parties de *poker* dominicales, dans lesquelles ils perdaient habituellement une somme supérieure à celle qu'ils consacrent à l'achat de leurs places au théâtre. Ainsi leur goût pour un plaisir relevé leur a fait renoncer à une habitude que des gens, peu sévères cependant, qualifient de perverse.

Voilà, en quelques lignes, quelques-uns des bienfaits qui résultent de l'existence du théâtre français. Espérons que ces bienfaits se multiplieront à la saison prochaine.

* *

Le bilan des avantages du théâtre m'a entraîné un peu loin, et m'interdit, faute d'espace, de parler des représentations qui ont été données la semaine dernière. Mais, à cette fin de la saison, je ne puis me dispenser de parler de Mme Blonville, qui est venue trop tardivement nous faire apprécier son irréprochable talent.

Mme Blonville, dont nous aurons bientôt la bonne fortune de pouvoir offrir le portrait à ses abonnés, est une triomphatrice. Partout où elle a passé elle a enlevé tous les suffrages. Les plus grandes scènes françaises se sont disputées sa possession.

Elle a débuté à Paris, où elle est restée pendant trois ans comme première chanteuse d'opérette.

Paris la tenait en grande estime, mais, malgré ses succès, elle fut prise de l'envie des voyages. Elle fut engagée successivement à Bruxelles, Marseille, Toulouse, Rouen, Lyon, Alger, Nice, Vichy, etc. Tous ces théâtres ont une réputation universelle, et le seul fait d'y avoir été admis vaut mieux que tous les diplômes de tous les conservatoires.

Mme Blonville a eu un peu d'hésitation à venir ici. Modeste et timorée comme tous les véritables artistes, elle craignait d'affronter ce public inconnu d'elle; mais l'identité d'origine de ceux qu'elle était appelée à aller charmer lui donna confiance.

Notre gracieuse première chanteuse n'a pas lieu de regretter son voyage. Un courant d'irrésistible sympathie s'est immédiatement établi entre elle et les spectateurs, et elle a retrouvé ici les applaudissements frénétiques auxquels lui donne droit son beau talent.

Mme Blonville ne se contente pas de chanter merveilleusement, elle joue ses rôles avec la perfection d'une comédienne accomplie.

Toute sa personne respire la grâce et l'esprit: Svelte, souriante, délicate dans sa personne mais énergique et forte dans ses rôles, elle ne livre au

hasard aucun geste, aucune inflexion de voix. Elle vit ses personnages avec un art consciencieux, qui est le secret de la sympathie qu'elle arrache à ses auditeurs. Elle a, de plus, une diction si parfaite et si remarquable que pas une de ses paroles n'est perdue, même dans les ensembles, qu'elle rend compréhensibles à celui qui assiste pour la première fois à la pièce qu'elle interprète. Dans le poème, sa prononciation pure et élégante fait que le public montréalais, si gourmet en pareille matière, se suspend à ses lèvres.

Toutes ces séductions réunies ont fait de Mme Blonville l'étoile incontestée de la troupe. Je suis heureux de le lui faire savoir, si elle l'ignore, comme je serai heureux de constater pour elle un nouveau triomphe dans la série des représentations des œuvres nouvelles qui vont être livrées à notre admiration durant les mois de mars et d'avril.

HENRI ROULLAUD.

LE JOURNAL DE MES REVES

Quel journal sera le mien? Il me le faut parfait! Si la perfection est impossible à trouver parmi les hommes, au moins doit-elle se rencontrer dans *mon journal*, qui constitue l'alimentation première de ma vie.

Plusieurs ignoreraient l'existence de l'Évangile s'ils n'en avaient parfois rencontré le nom dans leur journal: ceci m'indique le premier desideratum de *mon journal*, il doit contenir ce qu'il y a de grand dans l'Évangile afin d'en faire connaître les principes à ceux qui ne les chercheront pas ailleurs; ils le goûteront comme le sel qui donne à tout le repas sa saveur.

Cependant on ne vit pas seulement de sel, il faut, en dehors de l'aliment spirituel de l'âme et du cœur, l'aliment purement intellectuel: c'est encore à *mon journal* que je demande de me fournir ce que je n'ai ni le temps ni l'occasion de trouver ailleurs: petite bibliothèque quotidienne, il doit me donner une vue claire et précise de tous les mouvements de la pensée philosophique, littéraire et même parfois théologique: grâce à *mon journal*, je serai initié aux beautés de la poésie moderne tout comme aux hallucinations d'un décadentisme qui souvent n'a rien de bien réjouissant. J'assisterai, grâce à ma petite feuille quotidienne, aux luttes plus vives en paroles qu'en actions des meneurs de la pensée humaine: ce sera charmant, les pieds sur les chenets, et bien ouaté dans ma robe de chambre, de jouir de l'esprit des uns en me faisant bercer par les rêves des autres: cette partie littéraire d'un bon journal a besoin d'être très soignée, il faut aussi qu'elle soit complète, vu que, n'ayant pas de longs loisirs, je désire en peu de temps absorber la condensation des choses intellectuelles chaque matin bien préparée dans l'officine de *mon journal*.

Pour être ainsi que les quatre-vingt-dix-neuf cen-

tièmes de l'humanité un parfait égoïste, on n'en est pas moins homme pourtant! Aussi faut-il que *mon journal* apporte à ce qu'il y a de vraiment humain en moi un peu de cet aliment moral nommé solidarité: il m'initiera donc aux choses de bons esprits et de nobles cœurs ne cessent de rechercher ou d'inventer pour arriver à l'amélioration générale et individuelle. *Mon journal* traitera donc de la misère sociale tout comme des moyens de l'atténuer par la coopération, par l'association rationnelle et libre des forces vives que chacun possède et que tous seulement peuvent mettre en œuvre. Il n'aura pas peur des nouveautés dans cet ordre, mais s'il peut éclairer quelques détraqués, il leur aura rendu un fier service, *mon journal*. S'il amène quelque égoïste, comme nous le sommes tous, à penser aux autres, il aura fait avancer la civilisation. Par *mon journal* je serai bon gré mal gré mis en participation avec une foule de braves gens qui, comme moi, isolés, n'ont jamais pensé à faire rien de bon dans le monde et se sont trop souvent, comme moi, contentés de ne faire aucun mal en s'abstenant aussi de faire aucun bien.

C'est à la pratique intelligente de la fraternité humaine annoncée par le Christ que je serai bien heureux d'arriver, grâce à ma petite feuille venant chaque matin éclairer mon esprit et parler à mon cœur.

Et quant à l'instinct du beau, presque toujours latent chez beaucoup d'hommes, *mon journal* le fera surgir: les merveilles des arts, tout comme les vers des grands poètes et les travaux profonds des philosophes, élèvent l'âme humaine et souvent lui parlent plus haut et plus clairement que les sermons ampoulés, rhétoriquement agencés et agrémentés d'amplifications vieillies par deux ou trois siècles d'usage. *Mon journal* me parlera donc des beaux-arts, si bien que mes yeux ne pouvant en jouir, ni mes oreilles les entendre, il m'en apportera les échos, et les fera voir à mon esprit.

Ainsi *mon journal*, à la fois chrétien, philosophique, littéraire et scientifique, justifiera pour moi pleinement le programme que je me suis tracé pour mon alimentation intellectuelle et morale.

Il me faut à moi religion, philosophie, vie sociale, bonne politique, agréments de l'esprit! je rêve de trouver tout cela dans *mon journal*! Il doit m'ouvrir tous les horizons et m'apporter toutes les forces nécessaires pour suivre sans trop m'y heurter le chemin si difficile de la vie actuelle.

Tout, en effet, jusqu'aux accidents et aux faits divers de ma ville comme aux événements internationaux, contribue à la vie de l'individu isolé comme de l'être social dans les choses de ce monde quelles qu'elles soient: négliger, par exemple, les choses esthétiques ou le théâtre, cela peut contribuer à éloigner de nous plus d'un homme que nos idées chrétiennes attireraient. Ne soyons plus dans notre journal des dogmaticiens grincheux, soyons les hommes de notre époque; allons en avant, comme le firent les Pères de la Réforme au XVI^e siècle; ainsi non seulement le journal vivra, mais de plus il se fera d'autant mieux sa place dans notre société qu'il sera plus nettement d'idées et de sentiments en accord avec elle: la

plupart des Français ne sont ni irréli-gieux ni détraqués, mais désirent vivement et sincèrement l'honneur et le bonheur de la patrie; le journal qui leur apportera chaque matin quelque chose de ce à quoi ils aspirent, secouera leur égoïsme, remuera les fibres morales alanguies par défaut d'usage; ils trouveront bien vite l'élément vital inspirateur de la feuille quotidienne, et ils écouteront ce Christianisme jusqu'alors ignoré par eux et pour lequel rien de ce qui est humain n'est étranger.

Puisse bientôt se réaliser *mon journal* ainsi que je l'ai rêvé!

Signé:

LE VIEIL AMI DE LA LIBERTÉ.

PLACIAT

— Un joli plagiat, relevé par l'*Eglise chrétienne*:

"M. l'archevêque de Toulouse, en écrivant au ministre des cultes pour protester contre les règlements nouveaux sur la comptabilité des fabriques, termine par ces paroles: 'Rappelez-vous que l'Eglise est une enclume qui a usé plus d'un marteau!' M. l'archevêque aurait pu citer l'origine de ce mot historique dont il s'est emparé assez mal à propos. Il a été prononcé par Théodore de Bèze dans une circonstance tragique. L'Eglise Réformée de Paris à la nouvelle de l'odieuse massacre de Vassy (1er mars 1562) avait député de Bèze à la cour pour réclamer la punition des meurtriers. Et comme le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, qui était à l'audience, essayait d'excuser le duc de Guise, Théodore de Bèze, le regardant fixement, lui répliqua: 'Sir, c'est voirement à l'Eglise de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups, et non pas d'en donner; mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux.' Quelques jours après, les réformés, n'ayant plus d'autre alternative que d'opposer la force à la force, organisèrent la lutte pour la liberté de conscience. Le mot de Théodore de Bèze est devenu le texte d'un emblème bien connu, et souvent reproduit sur les livres protestants. C'est sans doute là que l'archevêque de Toulouse l'a été chercher."

CHERCHEUR.

NOUVEL INDEX

Le *Bon Combat* lançait l'autre jour sa dernière bordée avant de sombrer, et il a tenu à en profiter pour mitrailler ses confrères et lancer une excommunication générale contre la presse française.

C'est un index en petit que nous sert ce bon Baillargé enfoui dans les profondeurs de Rawdon.

Nous ne nous serions pas arrêté à la bulle baillar-géaise si nous ne pensions pas intéressant pour les gens très nombreux qui ne pensent pas comme

l'éminent professeur de théologie morale et dogmatique de connaître les titres d'un certain nombre de revues éminemment plus intéressantes que le *Bon Combat*.

Voici l'Index en question :

LISTE DES REVUES FRANÇAISES CONTRE LESQUELLES IL EST BON DE SE METTRE EN GARDE

La Nouvelle Revue, — *Le Magasin français illustré*, — *L'Ami des monuments*, — *La Revue des Beaux Arts*, — *La Vie artistique*, — *L'Art français*, — *La Bibliographie des sciences naturelles*, — *La Bibliographie universelle*, — *Le Livre moderne*, — *La Revue des Bibliophiles*, — *La Revue des publications nouvelles*, — *La Curiosité naturelle*, — *La Revue française*, — *La Chronique amusante*, — *Le Nouvel agaiment parisien*, — *Paris instantané*, — *Paris-Revue*, — *Le Petit Journal pour rire*, — *Le Petit Parisien*, — *Le Petit Pionnier*, — *Le Rabelaisien*, — *La Revue universelle illustrée*, — *La Science illustrée*, — *Le Volume*, — *Les Annales artistiques et littéraires*, — *La France littéraire*, — *La Gazette critique*, — *La Gazette ripasienne*, — *Les Joyusetés de la semaine*, — *Le monde de l'esprit*, — *Paris Capital*.

Toutes ces revues, sous un titre séduisant ou inoffensif, répandant, avec le matérialisme, les idées d'impiété dans la société. Puis viennent :

La Revue d'histoire contemporaine, qui écrit l'histoire de notre siècle au point de vue de la libre-pensée,

La Revue-Magasin, — *La Revue de Paris*, — *La Revue des sciences et des lettres*,

Le Journal de la santé, un des plus perfides, qui, sous prétexte d'hygiène, attaque les idées religieuses,

La Revue scientifique des femmes, — *La Revue socialiste*, — *La Revue des traditions populaires*, — *La Revue-Verte*,

Puis encore sept revues, fondées par la franc-maçonnerie depuis quatre ans :

L'Initiation, — *Le Journal du Peuple*, — *La Fédération maçonnique*, — *La Truelle*, — *L'Esprit de la femme*, — *La Fédération des femmes*, — *La Femme*, ces trois dernières bi-mensuelles destinées à enlever à la femme sa foi religieuse et l'esprit chrétien qui la protègent encore contre les erreurs modernes.

B. BARAUD,

Curé de la Callière (Vendée).

Nous ne voudrions pas prendre sous notre protection cette liste dans son intégrité, mais lorsque nous voyons condamner la *Nouvelle Revue* par exemple, on peut se faire une idée du fanatisme du censeur qui a dressé cet état de proscription.

Toutes ces revues se publient à Paris, et nous sommes convaincus que M. l'abbé Baillargé n'a pas été payé pour leur faire cette réclame.

LISEUR.

LE VRAI POINT DE VUE

Nous avons déjà exprimé sans ambages notre avis sur le compte de la Protestant Protective Association, comme de l'American Protective Association, les deux Associations sœurs qui ont poussé dans les bas-fonds du fanatisme religieux américain.

Nous avons catégoriquement blâmé l'ostracisme religieux qui dicte sa conduite politique, tout en approuvant certaines mesures discutées par ses membres au point de vue du contrôle de l'Etat sur les matières temporelles laissées au soins du clergé.

Notre conduite est donc parfaitement loyale, et nous donne toute liberté de reproduire du *Messenger* de Lewiston l'article suivant, dont nous approuvons entièrement le ton et le fond :

Depuis quelques mois, on a commencé une furieuse campagne contre une société de fanatiques : "American Protective Association." Les membres de cette union déloyale contestent aux catholiques le droit de remplir aucune charge civique. Ce sont des égoïstes politiques qu'il faut combattre indépendamment des partis et des croyances. Nous connaissons trop les bienfaits de la liberté pour vouloir en priver le plus humble des citoyens américains.

Le drapeau étoilé protège également le catholique et le protestant. La constitution américaine garantit à tous des droits indéniables. S'attaquer à ces droits ou vouloir en priver un citoyen à quelque dénomination religieuse qu'il appartienne, c'est s'attaquer à la constitution, braver la justice, déchirer le drapeau des Etats-Unis. Nous répudions cette association comme nous dénonçons les catholiques fanatiques. Nous demandons justice pour tous. Nous défendrons un protestant quand des catholiques indignes de ce nom tenteront de lui dérober ses droits de citoyen en excitant les préjugés religieux. Si c'est un crime pour un protestant de travailler à exclure d'honnêtes citoyens des charges publiques, c'est également un crime pour un catholique de professer le fanatisme religieux. Ce qui est mal chez l'un ne peut être bien chez l'autre.

Les archevêques, les évêques et les prêtres catholiques de l'Amérique devraient chercher à étouffer parmi leurs ouailles le cri du fanatisme. Il y a de nos co-religionnaires qui ont déjà soulevé les passions religieuses durant la campagne électorale. C'était pourtant assez d'avoir à combattre les fanatiques qui sont en guerre ouverte avec la constitution américaine sans être obligés de fourbir nos armes pour batailler contre nos frères catholiques. Il nous semble que tous les laïques bien pensants devraient laisser les intérêts de l'Eglise dans les mains des éminents prélats qui gouvernent si sagement la population catholique de l'Amérique. Nous méprisons souverainement les bigots de toute croyance, et plus particulièrement les bigots catholiques ; ils sont plus coupables, étant plus éclairés. On les rencontre généra-

lement dans les rangs des hypocrites intéressés qui ne s'occupent nullement de la gloire de Dieu et ne pensent qu'à leur bourse. Il y a des catholiques qui sont véritablement une malédiction pour leur Eglise. Ils dénoncent les sectes protestantes à tout propos, insultent leurs frères séparés, et se croient obligés, en temps d'élection, de mêler la religion à la politique. Respectons les croyances d'autrui si nous voulons qu'on respecte la nôtre.

Voilà le langage calme et ferme de la raison et de la justice.

Le Canada, à ce point de vue, est absolument sur le même pied.

Nous avons, nous aussi, nos Tardivel et nos Chapais, qui sont des fauteurs de troubles entre les religions et les races.

Ces hommes-là sont la plaie du Canada, et c'est eux qu'on doit dénoncer.

USTUS.

RUSTICUS.

L'OBEISSANCE ECCLESIASTIQUE

Nous avons l'autre jour un fort joli cas d'obéissance ecclésiastique dans l'affaire Bonacum à Lincoln (Neb.).

Voici un autre incident du même genre, qui, pour s'être passé plus près de nous, n'en est pas moins épiqué :

Une scène des plus lamentables a eu lieu, dimanche dernier, à l'église catholique de St. Paul de Brooklyn. Le révérend curé de la paroisse, William J. Hill, a été attaqué et battu, sur les marches de l'autel, par son vicaire, le révérend J. V. McDonald, en frais de célébrer la messe. La lutte a eu lieu au moment où l'église était remplie de monde.

Le révérend McDonald était occupé à célébrer la messe de 10 heures, lorsqu'après l'Évangile, le révérend M. le curé est monté sur les marches de l'autel pour donner lecture des annonces. Le vicaire s'y est opposé avec force. Le curé a tenu bon, mais aux premiers mots, son adversaire lui a donné une violente poussée dans le dos et l'a envoyé rouler sur le parquet.

Plusieurs personnes scandalisées sortirent de l'église, et d'autres restèrent, espérant voir le calme se rétablir. M. Hill leur dit de sortir, car le vicaire était attaqué de folie. Le révérend McDonald se retourna et commença à réciter le *credo*, mais le père Hill voulut l'en empêcher. Il se rendit à l'autel et s'empara du calice malgré la résistance du vicaire, qui, finalement, perdit toute notion du respect qu'il devait à son supérieur, et lui appliqua en plein visage un maître coup de poing, qui envoya de nouveau rouler le vieillard sur le parquet.

Revêtu de ses ornements sacerdotaux, le vicaire se précipita sur son curé et commença à le frapper

avec ses poings et ses pieds, pendant que sa victime essayait vainement de se défendre avec le calice.

Cette scène horrible finit par soulever la colère des fidèles, qui se précipitèrent dans le sanctuaire et arrêtaient le père McDonald, non sans peine, toutefois, car le vicaire est bâti comme un hercule. La police arriva bientôt et enferma le révérend McDonald dans le vestiaire.

La cause de cette lutte scandaleuse est dans la rancune du vicaire contre son curé qui l'avait empêché d'être nommé prêtre régulier du diocèse en dévoilant quelques-unes de ses escapades.

On avouera que c'est triste de la part de ceux qui nous prêchent la soumission et le respect des choses saintes et de nos semblables.

Et c'est en présence de scandales pareils qu'on veut nous faire taire.

Jamais !

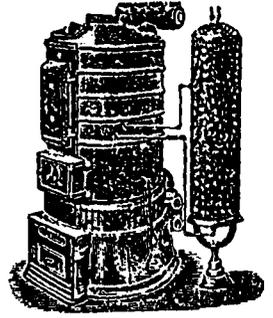
Il faut que l'instituteur s'interdise absolument les lieux publics, ainsi que les assemblées bruyantes et dissipées. A Dieu ne plaise que j'admette qu'il s'y livre à des excès. Mais enfin, perdre son temps et son argent, entraîner les autres par son exemple, compromettre aux yeux de toute une population sa dignité et sa considération, s'exposer à des plaintes, enfreindre les ordres précis et sévères de l'administration, n'est-ce donc rien ? Sans compter les désagréments et même les disgrâces administratives qui peuvent être la suite d'une telle conduite ! Que l'instituteur y réfléchisse : il verra que c'est là le résultat ordinaire des récréations bruyantes et de la fréquentation des lieux de dissipation ; et si le sentiment de son devoir ne suffit pas à l'arrêter, que le soin de son propre intérêt le retienne au moins sur cette pente dangereuse.

* * *

La prudence est d'une haute importance pour la réussite d'un instituteur dans une commune, tant au point de vue du bien qu'il est appelé à y faire qu'à celui de son propre intérêt. Les populations sont très exigeantes, avec grande raison, à l'égard de leur instituteur, de sa conduite, de ses moindres actes : telle démarche inconsidérée, telle faute même passerait inaperçue ou serait sans conséquence de la part du premier venu, qui serait très grave et très compromettante de la part d'un instituteur. Il est plus en vue que tout autre, il doit servir d'exemple ; il est donc nécessaire qu'il évite jusqu'aux fautes légères, qu'il soit même à l'abri du soupçon. Il ne saurait prendre trop de précautions pour atteindre ce but : nous ne pouvons qu'indiquer les principales : un sens droit, un peu de bonne volonté, et la pratique de la vie, lui indiqueront facilement le reste.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT
Photographie Artistique
1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaude et à Vapour, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,
Toutes commandes exécutées avec soin
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

☞ Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL
19-92

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,
Chambres 613 et 614, Bâtisse de la New
York Life, 11 Place d'Armes, Montreal.
MM. B. font la collection.
Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs

J. BTE. DUBOIS
PROFESSEUR DE

Solfège et Violoncelle
RUE CRAIG No. 292.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 franc

A. FILIATREULT,
Directeur-Gérant.
312 rue Craig
Boite Postale 324.
Téléphone 6826

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et
Importateur
D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL

CHOSSES UTILES

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,
UN BEAU PORTE-CRAYON,
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée
en argent; un magnifique encrier en verre taillé; un joli
ratelier en aluminium, pour plumes; un calen-
drier d'art; un porte-cartes ou vide-
poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de
15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des
FETES.

CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame
MONTREAL.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

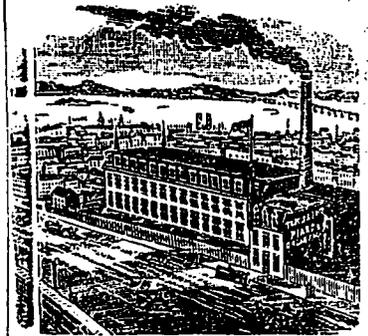
CAPITAL	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA	4,519,75
REVENU ANNUEL	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons

Les grandes réparations seules sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

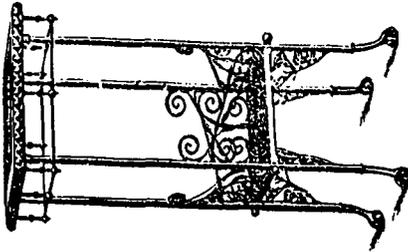
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie
DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893	\$23,001,046.64
Augmentation sur l'année précédente	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892	8,560,457.10
Augmentation sur 1891	1,864,835.50
Revenus pour l'année terminant le 31 Dec. 1892	1,134,807.61
Augmentation sur 1891	214,693.4
Actif au 31 Décembre 1892	3,103,701.83
Augmentation sur 1891	518,120.44
Réserves pour la sécurité des porteurs de police	2983,320.28
Augmentation sur 1891	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions	244,928.77
Reclamations après décès durant 1892	151,526.38
Diminution sur 1891	10,537.72



I. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.